

06.02.2008 – 13:22 Uhr

C'est prouvé par une étude de l'Office fédéral de la statistique - La situation des salarié(e)s de plus de 50 ans est difficile

Bern (ots) -

Depuis le début des années 1990, la situation des salarié(e)s âgés s'est dramatiquement aggravée en Suisse. C'est surtout vrai pour les personnes qui touchent des revenus bas ou moyens. Par exemple, si 85 pour cent des hommes de 55 à 64 ans travaillaient en 1991, ils ne sont plus qu'environ 78 pour cent aujourd'hui. L'étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur l'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus souligne divers problèmes, à savoir :

- Si un(e) salarié(e) âgé tombe au chômage, il ou elle aura de grandes difficultés à retrouver un emploi ; un(e) chômeur/chômeuse sur deux est un(e) chômeur/chômeuse de longue durée. C'est pour l'essentiel la conséquence de l'exclusion dont sont victimes les salarié(e)s âgés. Comme un sondage réalisé par Avenir Suisse auprès d'entreprises suisses le montre, celles-ci préfèrent, pour 60 à 80 pour cent des postes - sauf pour la direction - un personnel plutôt jeune (Avenir Suisse : « Travail et carrière : perspectives après 50 ans », 2006).
- Les possibilités de formation continue sont insuffisantes en ce qui concerne les salarié(e)s âgés. Le fossé de formation par rapport aux plus jeunes s'est même creusé ces dix dernières années.
- Ce sont les cadres qui profitent les premiers de la retraite anticipée. Les bas revenus et les femmes sont par contre nettement défavorisés à ce chapitre.
- Près d'un tiers des hommes qui quittent leur activité professionnelle avant l'âge de 65 ans sont contraints de le faire pour des raisons de santé.

Les salarié(e)s âgés ont aussi droit à un travail qui les satisfasse et à de bonnes conditions de travail. En lieu et place, ils sont souvent gagnés par la peur et l'insécurité quant à leur avenir professionnel. Ils doivent avoir un droit à la formation continue, ce qui suppose de lancer une offensive de formation continue. Pas question de les discriminer à l'embauche. En outre, il faut accorder plus de valeur à la prévention en matière de santé. Et il faut permettre aux personnes qui ne sont pas en mesure de continuer leurs activités professionnelles malgré ces mesures de se retirer du monde du travail dans la dignité. C'est à cet effet que l'Union syndicale suisse (USS) a déposé son initiative « pour un âge de l'AVS flexible » dont tout le monde puisse profiter.

Contact:

UNION SYNDICALE SUISSE

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS (031-377 01 16), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.